



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Petit Robert 2008

Question écrite n° 15085

Texte de la question

Mme Geneviève Gaillard attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'édition 2008 du dictionnaire « Le Petit Robert ». En effet, une atteinte grave est portée à la dignité et à la considération des fonctionnaires de police ainsi que des personnes issues de l'immigration maghrébine. A la page 2135, au mot « rebeu », on peut lire la citation suivante : « T'es un pauvre petit rebeu qu'un connard de flic fait chier, c'est ça ! » Cette phrase et ces termes n'apportent rien à la langue française, elles tendent à cautionner les incivilités et le non-respect d'autrui. De plus, elles insultent à la fois les fonctionnaires de police et les personnes issues de l'immigration, sachant que de nombreux élèves gardiens de la paix sont des Français issus de l'immigration maghrébine. Aussi, elle lui demande si elle entend prendre les mesures nécessaires afin de voir cette citation insultante retirée.

Texte de la réponse

Par un courrier adressé dès le 1er septembre 2007 à la directrice générale du dictionnaire le Robert, la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a manifesté son étonnement et sa désapprobation de voir ainsi stigmatisés les fonctionnaires de la police nationale dans la définition d'un mot d'un dictionnaire à l'usage de tous. La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, soucieuse du respect dû à un corps de l'État garant de la protection des institutions et des citoyens, n'hésite pas à intervenir dès que des propos injurieux ou diffamatoires sont tenus à l'encontre des administrations ou des fonctionnaires qui relèvent de son autorité.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Gaillard](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15085

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 2008, page 448

Réponse publiée le : 8 avril 2008, page 3083